

entre une Couronne & une Republique ?

Non, M. S. l'ordre naturel est de commencer à punir Masner. Alors il sera tems de relâcher son fils, & j'ai ordre précis de vous répondre de son élargissement, dès que le coupable aura été châtié par une peine proportionnée à la grandeur de son crime. Ensuite on vous fera voir par des preuves incontestables la vérité des faits avancez dans le mémoire imprimé, que vous regarderez, s'il vous plaît, non comme un Libelle anonyme, mais comme une dénonciation. *

Il ne s'agit donc point, je le repete, ni de la liberté de Mr. le Grand Prieur, ni de celle du jeune Masner : il n'est pas même question de faire le procès du pere, pour les friponneries qu'il a commises : tout cela viendra en son tems : la satisfaction dûe à Sa M. est une chose à part, qui ne doit point être mise en commun avec les affaires particulieres.....

Enfin, M. S. outre tous les motifs d'intérêt & d'honneur, qui vous pressent de hâter la punition d'un scelerat, une voix plus pressante vous parle encore aujourd'hui par la bouche de vos fideles amis. C'est la voix de la liberté : ce sont vos loix outragées, votre sûreté attaquée, votre Territoire violé, votre Domination usurpée : le droit de Souveraineté exercé sur vos Terres & à vos yeux : hé par qui ? par un particulier, qui soutenu par ses intelligences secretes & publiques, jette peu à peu parmi vous

C

les